

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----  
Commission de l'éducation,  
de l'enseignement supérieur,  
de la jeunesse et des sports  
-----

**44-2018**

Papeete, le 21 mars 2018

**RAPPORT**

Relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats des années 2014 à 2016 du Collège de ATUONA,

présenté au nom de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports,

par Monsieur et Madame les représentants Joseph AH-SCHA et Juliette MATEHAU-NUUPURE

Monsieur le président,  
Mesdames, messieurs les représentants,

Par lettre n° 1470/PR du 27 février 2018, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats des années 2014 à 2016 du Collège de ATUONA.

L'établissement secondaire public de Atuona est un établissement tout aussi récent (*ouverture en août 2002*) qu'original, en ce qu'il est constitué de trois structures propre : le collège à proprement parler, le CETAD et le lycée professionnel.

Durant les trois exercices considérés, l'établissement a été dirigé par M. Jean-Paul LANDE.

**1. RAPPEL DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**

**1.1 Les moyens humains**

D'après les rapports d'activité des années 2014, 2015, et 2016 de l'établissement, les effectifs en personnel ont évolué comme suit :

Catégories de Personnel	2014	2015	2016
Personnel de Direction	1	1	1
Personnel Administratif	2	2	2
Personnel d'Encadrement	9	15	17
Personnel d'Entretien et de Santé	7	7	7
Personnel Enseignant	21	22	19
<b>Total effectifs personnels</b>	<b>40</b>	<b>47</b>	<b>46</b>

À la rentrée 2016, l'établissement compte 19 enseignants, dont 3 contractuels à temps partiel et 16 enseignants titulaires.

Le tiers de l'équipe enseignante est composé de personnel titulaire résident en Polynésie française de manière permanente. Cette situation facilite l'intégration des personnels en MAD et le lien avec les familles.

L'établissement bénéficie d'une bonne implication des équipes pédagogiques. Les enseignants acceptent généralement d'intervenir dans les différentes structures. Cette implication permet de pallier en partie les problèmes liés aux absences des enseignants non remplacés ou non nommés.

## 1.2 Les moyens financiers

Désignation	Année 2014		Année 2015		Année 2016	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Subventions de la Polynésie française	26 095 692	57.1	28 436 644	59.8	25 309 297	55.5
Participation de la CPS pour les élèves boursiers	5 817 000	12.7	5 064 000	10.7	4 896 000	10.7
Ressources propres*	13 286 074	29.1	13 643 394	28.7	14 933 106	32.7
Autres ressources (4)	507 641	1.1	408 658	0.8	515 793	1.1
<b>TOTAL</b>	<b>45 706 407</b>	<b>100</b>	<b>47 552 696</b>	<b>100</b>	<b>45 654 196</b>	<b>100</b>

\*Ressources directement tirées de l'activité de l'établissement telles que ventes de produits ou de prestations de service (objets confectionnés, locations locaux...).

## 2. LES FAITS MARQUANTS DES EXERCICES

### 2.1 Les effectifs scolaires

Divisions	2014	2015	2016
6 <sup>ème</sup>	30	29	28
5 <sup>ème</sup>	29	31	28
4 <sup>ème</sup>	22	23	27
3 <sup>ème</sup>	20	18	22
<b>Total Collège</b>	<b>101</b>	<b>101</b>	<b>105</b>
CET 1	0	8	-
CET 2	6	2	5
CET 3	5	5	3
<b>Total CETAD</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>8</b>
BEP (2 <sup>nde</sup> , T <sup>le</sup> )	18	19	14
BPR3 (2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>ère</sup> , T <sup>le</sup> )	56	59	55
<b>Total LP</b>	<b>74</b>	<b>78</b>	<b>69</b>
<b>TOTAL ÉTABLISSEMENT</b>	<b>188</b>	<b>194</b>	<b>182</b>

Le recrutement en 6<sup>ème</sup> au collège est en concurrence chaque année avec le collège privé Sainte Anne, anciennement et solidement implanté dans l'archipel et disposant de relais puissants dans les paroisses catholiques et jusque dans certaines écoles primaires publiques, notamment celles de Fatu Hiva et Tahuata. Néanmoins les effectifs de collège se maintiennent depuis 2010.

Pour le CETAD, jusqu'en 2010, les effectifs venaient principalement du CJA, du collège privé (souvent après des exclusions sans formalités en fin de 4<sup>ème</sup>) et de 5<sup>ème</sup> du collège public. Il est désormais en voie de fermeture suite à une refonte de la carte des formations aux Marquises et à la décision de mise en œuvre de la réforme du collège.

Élèves internes	Année 2014		Année 2015		Année 2016	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Total Établissement (collège, CETAD, LP)	100	53,2	102	52,57	80	44

Le taux des élèves internes a fortement baissé au collège depuis quelques années (environ 65 % d'internes il y a dix ans) ce qui traduit une baisse relative du nombre d'élèves venant des autres îles et des vallées de Hiva Oa par rapport à ceux d'Atuona/Taaoa. Cela traduit également les progrès de l'image de la structure dans son environnement immédiat : la quasi-totalité des élèves de CM2 du CSP de Atuona ayant intégré la 6<sup>ème</sup> du collège public à la rentrée 2016 (un peu plus de 50 % il y a 7 ans).

Les élèves de CAP, des filles, sont presque toutes internes tandis que les élèves internes de 6<sup>ème</sup> sont surtout des garçons, ce qui signifie sans doute que le collège doit encore faire des progrès pour rassurer les parents des filles les plus jeunes susceptibles d'intégrer l'internat au lieu de les inscrire au collège privé.

### 2.2 Les résultats scolaires

S'agissant des résultats au Diplôme National du Brevet (DNB), le collège de Atuona se situe en dessous des moyennes locale et nationale :

Résultats DNB (en %)	2014	2015	2016
Collège	55,56	63	53
Résultat de Polynésie	70,33	74,33	70
CETAD	16,67	84	60
Résultat de Polynésie	43,94	46,37	47

Quant aux résultats au lycée professionnel, ceux-ci se déclinent comme suit :

en %	2014	2015	2016
BAC PRO Gestion administration	100	65	57
Résultat de Polynésie	74,64	-	75
BEP Métiers des services administratifs	75	86	71
Résultat de Polynésie	77,66	-	-
CAP APR	-	100	100
Résultat de Polynésie	-	-	-

Ainsi que l'indique le principal du collège dans son rapport d'activité pour l'année 2016, de 2010 à 2014, l'établissement a obtenu des résultats aux examens en constant progrès. Depuis, 2014, la forte baisse des moyens d'accompagnement (*surveillance à l'internat, Moyens complémentaires, suivi des études*), l'instabilité de l'équipe enseignante ainsi que l'arrêt des orientations de fin de 5<sup>ème</sup> se traduisent par une baisse des résultats aux examens au collège comme au lycée professionnel.

### 3. L'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS

La Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (RCBC), mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 dans les établissements publics d'enseignement de la Polynésie française, en application de l'instruction codificatrice M9.6, a profondément modifié la structure budgétaire des établissements d'enseignement.

Désormais, les chapitres budgétaires alphanumériques (*chapitres A1, A2, B, C, D etc.*) ont été supprimés. Le budget comprend deux sections, une section de fonctionnement et une section pour les opérations en capital.

Dans la section de fonctionnement figurent deux services, les services généraux (*AP pour activité pédagogique, VE pour vie de l'élève et ALO pour administration et logistique*) et les services spéciaux (*SBN pour les bourses élèves et SRH pour restauration scolaire et hébergement*). La section en capital comptabilise toutes les dépenses d'investissement.

Les amortissements sont prévus au budget et ajustés en fin d'exercice. Le montant total des amortissements est inscrit en dépenses alors que ne sont inscrits, en recettes, que les amortissements sur les biens acquis sur subventions (*amortissements neutralisés*). La différence concerne les amortissements réels sur les biens acquis sur fonds propres de l'établissement. L'amortissement réel se traduit par une dépense sans recette qui impacte négativement le résultat net mais pas la capacité d'autofinancement (CAF) véritable résultat financier.

Le fonds de roulement intègre désormais dans son calcul les stocks de l'établissement

#### 3.1 Les grandes masses

À la clôture de l'exercice considéré, les comptes financiers des années 2014, 2015 et 2016 se présentent comme suit :

Le résultat de fonctionnement ne tient compte que des opérations courantes, c'est-à-dire des activités normales réalisées de manière habituelle par l'établissement.

FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016
Recettes	45 706 407	47 552 696	45 654 196
Dépenses	46 262 448	43 190 211	43 523 400
Résultats	- 556 041	4 362 485	2 130 796

Sur les trois derniers exercices, le collège n'a perçu aucune recette d'investissement. Pour pouvoir mener à bien son activité, l'établissement a donc fait des prélèvements sur fonds propres.

INVESTISSEMENT	2014	2015	2016
Recettes	0	0	0
Dépenses	617 245	362 045	2 941 850
Résultats	- 617 245	- 362 045	- 2 941 850

### **3.2 Affectation des résultats de la section fonctionnement**

Les résultats de fonctionnement des quatre derniers exercices ont été affectés comme suit :

Année	Résultats en +/-	RÉPARTITION DES RÉSULTATS		
		Service général (Compte 106.81)	Services spéciaux (Compte 106.84)	Services de restauration et d'hébergement (Compte 106.87)
2014	- 556 041	- 556 041	/	/
2015	4 362 485	118 059	/	4 244 462
2016	2 130 796	- 823 177	/	2 953 973

### **3.3 Fonds de roulement**

Le fonds de roulement constitue un indicateur important car il permet de connaître la santé financière de l'établissement. Liés au fonds de roulement, les jours en fonds de roulement correspondent au nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie. Lorsque le nombre de jours est d'au moins 30, il est considéré que l'établissement est en bonne santé financière.

	2014	2015	2016
<b>Fonds de roulement en début d'exercice</b>	3 335 907	2 321 272	6 939 203
<b>Variation FdR</b>	- 1 014 635	+ 4 617 931	- 554 045
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	2 321 272	6 939 203	6 385 158
<b>Jours en FdR</b>	18	59	54

Ainsi que le montre le tableau ci-dessus, la situation financière de l'établissement est correcte.

### **TRAVAUX EN COMMISSION**

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, dans sa réunion du 19 mars 2018.

À cette occasion, les représentants du gouvernement présents ont indiqué que l'ensemble des collèges et lycées publics ont été invités à maintenir un nombre de jours en fonds de roulement suffisants, de l'ordre de 30 à 60, pour assurer leur santé financière.

Pour le cas particulier du collège de Atuona, son fonds de roulement relativement conséquent lui permettra notamment de faire face, dans de bonnes conditions, à l'ouverture prochaine du nouvel internat, prévue à la rentrée 2018-2019. Attendue depuis 2002, cette nouvelle structure permettra d'accueillir les élèves marquisiens dans de bonnes conditions mais va également relever l'image générale de l'établissement, lequel est régulièrement en concurrence dans ce secteur avec le collège privé Sainte-Anne pour le recrutement en 6<sup>ème</sup>.

Sur le plan pédagogique, considérant les dernières baisses constatées au niveau des résultats scolaires, il a été demandé au principal du collège, dans le cadre de son projet d'établissement, de mettre l'accent sur la réussite scolaire et notamment sur l'accompagnement pédagogique des élèves internes.

Au titre des autres faits marquants des exercices 2014 à 2016, les changements fréquents des personnels composant l'équipe pédagogique ont été évoqués. Ce « turn-over » des professeurs dans les îles éloignées n'est pas spécifique au collège de Atuona. Il a été indiqué néanmoins que le ministère de l'éducation s'efforce à rendre les affectations dans les îles plus attractives (*modifications des barèmes, indemnités d'éloignement, cadre d'exercice renouvelé*) tout en priorisant l'affectation des enseignants originaires, ou « néo-titulaires », qui en font la demande.

Enfin, les membres de la commission ont tenu à féliciter le chef d'établissement pour la qualité et l'authenticité de ses rapports d'activité.

\*  
\* \*

*À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats des années 2014 à 2016 du Collège de ATUONA a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LES RAPPORTEURS

**Joseph AH-SCHA**

**Juliette MATEHAU-NUUPURE**